COMMUNE DE TAUPONT

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), SUR LE PROJET D'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET SUR LE PROJET D'ACTUALISATION DE L'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE TAUPONT

Par arrêté N° A2025-202 en date du 30 juillet 2025, le Maire de la Commune de TAUPONT (Morbihan) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur le projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune.
Ces projets poursuivent les objectifs suivants :

- Favoriser le renouvellement urbain et définir l'affectation des sols,
- Utiliser et organiser l'espace de façon autonome,
- Préserver la qualité architecturale et l'environnement,
- Développer les orientations en matière d'aménagements, d'habitat, de déplacements et d'équipements.

Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours, se déroulera :
Du Mardi 9 septembre 2025 à 09h30 jusqu'au Jeudi 9 octobre 2025 à 17h00

A cet effet, par décision en date du 18 juin 2025, le Tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Marie-Pierre SIMON, Enseignante, Commissaire Enquêtrice.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une note de présentation non technique du PLU, le rapport de présentation du PLU, le projet d'aménagement et de développement durables du PLU, les orientations d'aménagement et de programmation du PLU, le règlement écrit et graphique du PLU, les annexes au PLU, ainsi que le bilan de la concertation et les avis des personnes publiques consultées sur le projet de révision du PLU, le rapport d'étude et le zonage du projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales, le rapport d'étude et le zonage du projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du code de l'environnement.
L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme sera joint au dossier d'enquête publique.
L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sur le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales sera joint au dossier d'enquête publique.
L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sur le projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées sera joint au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de TAUPONT (Morbihan), du mardi 9 septembre 2025 au jeudi 9 octobre 2025 inclus, soit **pendant les 31 jours consécutifs** de l'enquête publique.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'adresse https://www.registre-numerique.fr/ee25325 du Mardi 9 septembre 2025 au jeudi 9 octobre 2025 inclus

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique du mardi 9 septembre 2025 au jeudi 9 octobre 2025 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/ee25325 du Mardi 9 septembre 2025 au jeudi 9 octobre 2025 inclus. Les observations pourront être également déposées sur ce site ou envoyées par email à l'adresse ee25325@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions pourront être adressées par écrit à la Commissaire Enquêtrice à l'adresse suivante :

Madame Marie-Pierre SIMON, Commissaire Enquêtrice
Mairie de TAUPONT
1 place de la Mairie
56800 TAUPONT

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public en Mairie de TAUPONT (Morbihan) pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

- Mardi 9 septembre 2025 de 9 heures 30 à 12 heures
- Samedi 20 septembre 2025 de 9 h 30 heures à 12 heures
- Jeudi 9 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures

A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le jeudi 9 octobre 2025 à 17h00, le registre sera clos et signé par la Commissaire Enquêtrice. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, elle dressera un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'elle remettra à Monsieur le Maire de TAUPONT et à Monsieur le Président de Ploërmel Communauté. Ces derniers pourront produire leurs observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

La Commissaire Enquêtrice établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. La Commissaire Enquêtrice transmettra à Monsieur le Maire de TAUPONT et à Monsieur le Président de Ploërmel Communauté le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront tenus en mairie et sur le site https://www.taupont.fr/ et à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport sera également consultable sur le site internet de Ploërmel Communauté https://www.ploermelcommunaute.bzh

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de plan local d'urbanisme et le dossier d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, est le conseil municipal de TAUPONT (Morbihan)

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet d'actualisation du zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, est le conseil communautaire de Ploërmel Communauté.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de la personne responsable des projets : MME GUEGAN

M. Jean-Charles SENTIER, Maire de TAUPONT
Mairie de TAUPONT
1 Place de la Mairie
56800 TAUPONT

Le Maire

MAIRIE DE TAUPONT MORBIHAN

M. Patrick LE DIFFON, Président de Ploërmel Communauté
Ploërmel Communauté
Place de la Mairie
56800 PLOËRMEL

Le Président